



DECISION N° 16 / 2026
relative aux voyages scolaires

La proviseure du Lycée du Lycée français Vincent van Gogh La Haye- Amsterdam,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-1 à D.452-21

Vu la délégation de signature accordée au chef d'établissement du Lycée français Vincent van Gogh La Haye - Amsterdam par la directrice générale de l'AEFE en date du 28/08/2023

Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 20/11/2025

Décide :

Le voyage scolaire des élèves de CE1 et CE2 du Lycée français Vincent van Gogh d'Amsterdam aura lieu à Alphen aan den Rijn (Pays-Bas) du 04 au 05 juin 2026.

Article 2 : Le montant de la participation des familles est fixé à 160€.

Fait à La Haye le 21/05/2026

